



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 191 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des grèves se déroulent régulièrement dans le milieu étudiant, affectant ainsi des dizaines de milliers d'étudiants des cégeps et des universités;

CONSIDÉRANT QU'il y a des irrégularités, des imprécisions, de même qu'un risque d'influence sociale dans les modes de scrutin à main levée lors de la prise de position en assemblée générale étudiante;

CONSIDÉRANT QUE le climat en assemblée générale est souvent source d'intimidation et d'irrespect envers d'autres étudiants exprimant publiquement leurs opinions;

CONSIDÉRANT QUE le quorum nécessaire pour que les associations étudiantes puissent procéder à un vote de grève qui soit représentatif de la diversité d'opinions des membres est très faible;

CONSIDÉRANT QUE les présentes modalités de votes (environnement physique et territorial, caractéristiques temporelles) limitent grandement l'accès aux étudiants devant concilier études, stage, travail et famille;

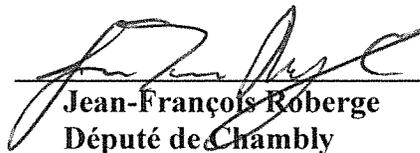
CONSIDÉRANT QUE les règlements des associations étudiantes et que les procédures en assemblée générale sont d'une lourdeur et d'une complexité significative;

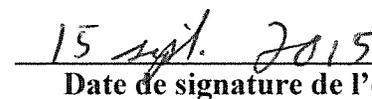
CONSIDÉRANT QUE les grèves étudiantes sont dépourvues de tout encadrement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de se positionner rapidement afin d'assurer que les votes de grève dans les cégeps et les universités se fassent obligatoirement par le biais d'un scrutin secret, sur une période d'au moins deux jours, et que la faisabilité du vote par voie électronique soit examinée et adoptée afin de permettre une démocratie plus représentative.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Jean-François Roberge
Député de Chambly


Date de signature de l'extrait